

2025-104



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 1^{er} octobre 2025 – Délibération n°104

Convocation envoyée,
affichée le : 25/09/2025

**Objet : APPROBATION DE LA CONVENTION
CHOEUR A L'ECOLE AVEC LE CRDA**

Nombre de membres :

En exercice : 28
Présents : 21
Pouvoirs : 3
Votants : 24
Absents : 4

L'an deux mil vingt-cinq et le premier octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Edmond GROS
Secrétaire de séance : Madame Françoise CAPUS

Résultats :

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - FABRE Emilie - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAYRAL Rémi - GROS Edmond - MAJOREL Aurélien - MAJOREL Aimé - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle.

**Liste des délibérations
affichée le : 03/10/2025**

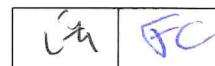
Absents : - BORIE Nina - BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à BRUNET Mélanie) - LABRO Isabelle - LAURAIN Damien (pouvoir à BOURREL Thierry) - MULLER Geoffroy (pouvoir à DE LESCURE Jérôme) - MURET Yvain - RAGOT Annie.

(Annexe jointe)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante du souhait des enseignants des écoles du territoire de renouveler le partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron (CRDA) dans le cadre du projet « chœur à l'école ». Cette convention, renouvelée pour un an, a été adaptée pour tenir compte de l'expérience des trois premières années et des demandes des enseignants.

Après avoir entendu l'exposé,



2025-104

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le projet de convention joint à la présente délibération ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : D'ADOPTER la convention jointe à la présente délibération déterminant les modalités de mise en œuvre et le financement du projet « chœur à l'école » ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Edmond Gros

Le secrétaire de séance
Françoise CAPUS



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture